

Formule 12
ORDONNANCE DE COMPARUTION D'UN PRISONNIER DEVANT LE TRIBUNAL

(Code criminel, paragraphe 527(1) et
Règles de procédure en matière criminelle, règle 23)

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

_____ N° du dossier de la cour (s'il est connu)

_____ Région

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé)

À : _____ de _____
(nom du gardien), (titre de son poste, par ex. : directeur) (nom de l'établissement correctionnel)

À LA SUITE DE la demande écrite présentée aujourd'hui par le requérant et

_____ ,
(nom des autres auteurs, le cas échéant)

en vue d'obtenir une ordonnance aux termes du paragraphe 527(1) du *Code criminel*, exigeant que

_____ , détenu actuellement à l'établissement _____ ,
(nom du prisonnier) (nom de l'établissement correctionnel)

dans la province de _____ , soit amené devant le juge présidant la
(nom de la province)

_____ à _____ (Ontario), le _____
(nom du tribunal devant lequel le prisonnier doit être amené)

jour de _____ 20 _____ , et de jour en jour par la suite selon qu'il est nécessaire afin que

_____ soit présent et _____
(nom de prisonnier) (préciser l'objet de sa présence)

en conformité avec le paragraphe 527(1) du *Code criminel*; après lecture de cette demande en date du le _____ jour de

_____ 20 _____ , et de _____ ,
(préciser tout autre document déposé, le cas échéant)

qui a été déposé; attendu que je suis convaincu(e) que les fins de la justice exigent l'émission de l'ordonnance demandée,

IL EST ORDONNÉ que _____ , de
(nom du gardien), (titre de son poste)

_____ , dans la province de _____ , livre
(nom de l'établissement correctionnel) (nom de la province)

_____ , détenu actuellement à cet établissement correctionnel, à _____ ,
(nom du prisonnier) (nom de l'agent devant recevoir le prisonnier)

qui recevra le prisonnier de _____ ;
(nom du gardien)

ORDONNANCE DE COMPARUTION D'UN PRISONNIER DEVANT LE TRIBUNAL*(Code criminel, paragraphe 527(1) et Règles de procédure en matière criminelle, règle 23)*

IL EST EN OUTRE ORDONNÉ que _____ accompagné des autres agents de la
(nom de l'agent devant recevoir le prisonnier)

paix dont il estime la présence nécessaire, livre le prisonnier _____ le _____ jour de
(nom du prisonnier)

_____ 20 _____, au _____ de _____,

à _____ où ledit _____
(nom de l'établissement correctionnel) (nom du prisonnier)

sera tenu sous garde jusqu'au _____ jour de _____ 20 _____, date à laquelle il sera amené devant le
juge président la _____, à _____

(nom du tribunal devant lequel l'accusé doit être amené)

de _____ (Ontario), pour

_____ (préciser l'objet de la présence du prisonnier, en conformité avec le paragraphe 527(1) du Code criminel)

et qu'il soit par la suite disposé du prisonnier de la manière qu'ordonne le juge qui préside;

IL EST EN OUTRE ORDONNÉ que _____ soit renvoyé à
(nom du prisonnier)

_____ par _____,
(nom de l'établissement correctionnel où le prisonnier était tenu sous garde avant l'ordonnance) (nom de l'agent qui a reçu le prisonnier de l'établissement correctionnel)

accompagné des autres agents dont il estime la présence nécessaire, à la fin de l'instance pour laquelle sa présence est requise, sauf ordonnance contraire du juge qui préside ou sauf s'il est disposé de lui autrement, en conformité avec la loi.

Fait à _____ (Ontario), le _____ jour de _____ 20 _____.

Juge, Cour supérieure de justice

(Sceau)

**Formule 3
FEUILLE ARRIÈRE**

N° du dossier du greffe

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

Renvoyer à :

N° _____

(nom)

(infraction)

_____	jour de	_____	an	_____	salle d'audience	_____	comparution	_____	moyen	_____
_____	jour de	_____	an	_____	salle d'audience	_____	comparution	_____	moyen	_____
_____	jour de	_____	an	_____	salle d'audience	_____	comparution	_____	moyen	_____
_____	jour de	_____	an	_____	salle d'audience	_____	comparution	_____	moyen	_____
_____	jour de	_____	an	_____	salle d'audience	_____	comparution	_____	moyen	_____

Ordonnance de comparution d'un prisonnier devant le
tribunal, formule 12

(Règles de procédure en matière criminelle, formule 3)

(nom de l'avocat)

(adresse complète de l'avocat)

(numéros de téléphone et de télécopieur de l'avocat, y
compris l'indicatif régional)